

Ville de Québec

Notre ville, nos matières résiduelles, notre responsabilité

Agissons pour aujourd'hui et pour demain



Les enjeux de développement durable et de lutte aux changements climatiques - Mémoire 5

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - BAPE

Enquête et audience publique sur L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

Mai 2021



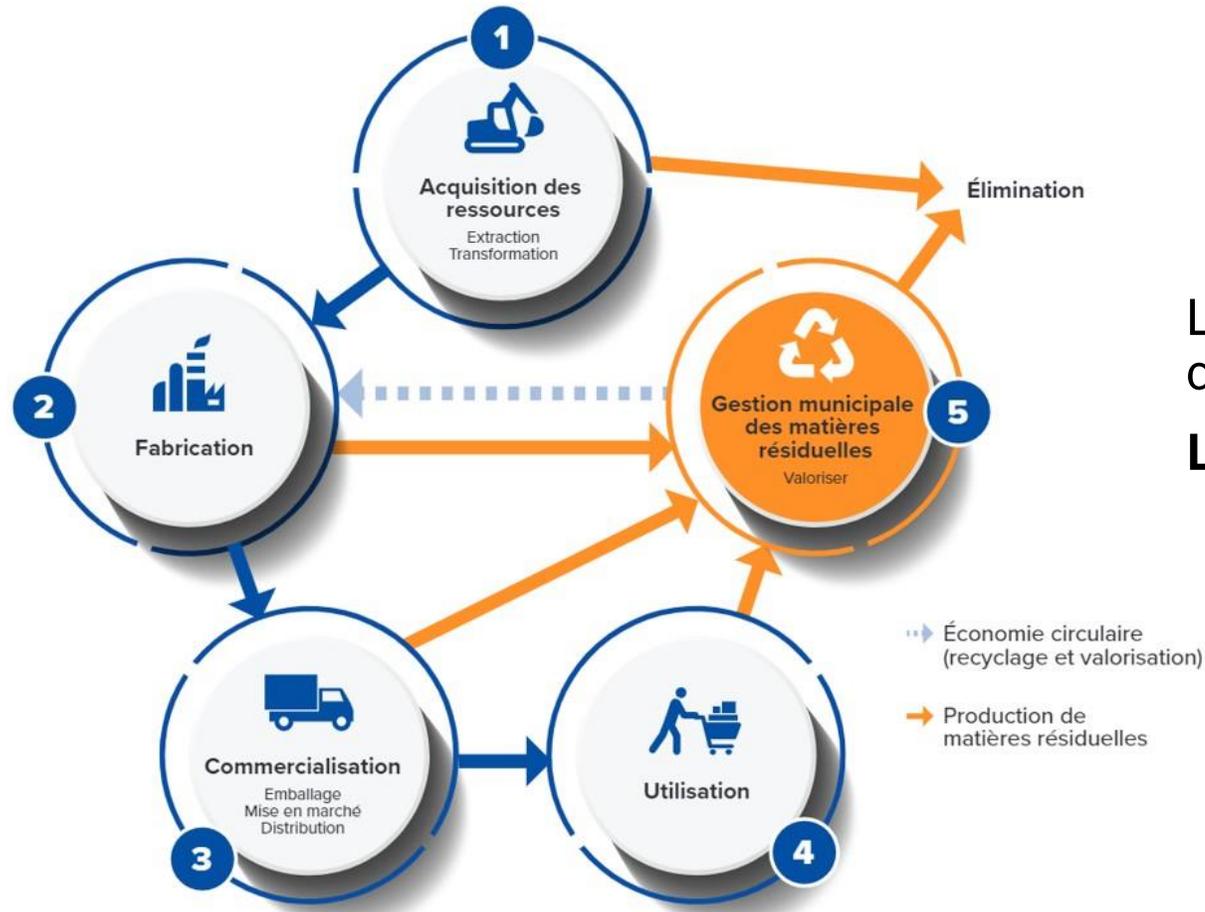
l'accent
d'Amérique

Stratégie de dépôt et de présentation

La Ville dépose 5 mémoires et présentations :

- Mémoire 1 La GMR à la Ville de Québec
- Mémoire 2 Tri à la source et collecte : Diriger les bonnes matières au bon endroit pour réduire les déchets ultimes
- Mémoire 3 L'incinérateur un outil de réduction des volumes à enfouir et un outil potentiel d'amélioration du bilan GES par la récupération de chaleur fatale et le Centre de biométhanisation de l'Agglomération de Québec (CBAQ)
- Mémoire 4 Le citoyen au cœur de la démarche
- Mémoire 5 Les enjeux de développement durable et de lutte aux changements climatiques**

Le cycle de vie des matières résiduelles



Les matières résiduelles sont indissociables de la satisfaction des besoins humains.

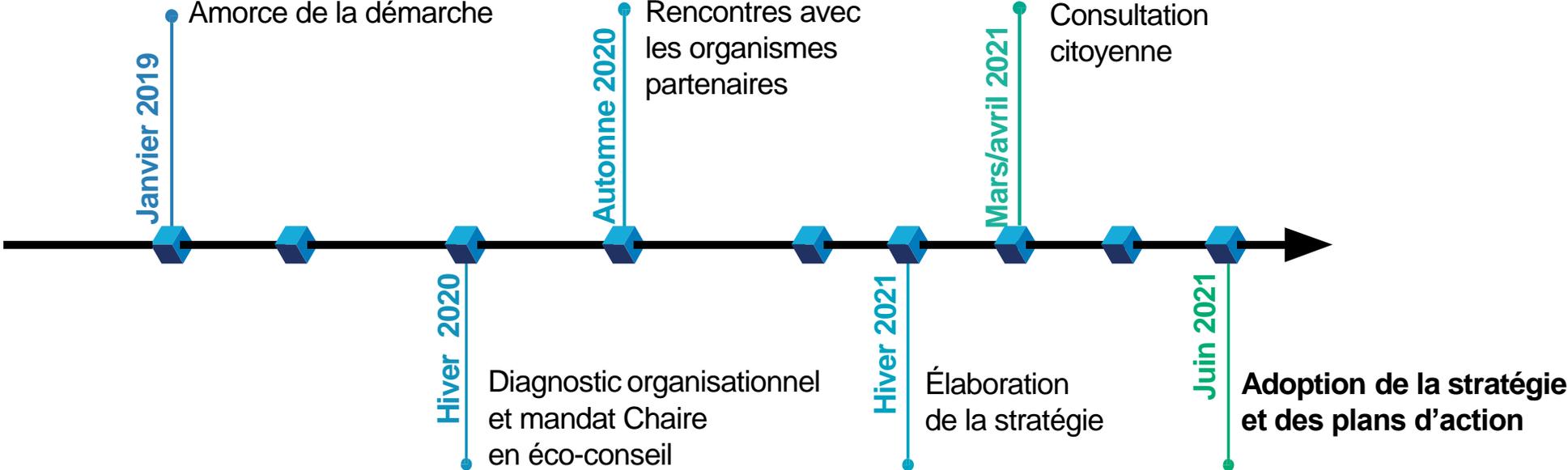
Leur gestion interpelle le développement durable.

Une stratégie de développement durable 2030 visionnaire et innovante

Une démarche systémique et un accompagnement scientifique.



ONU ODD
17 objectifs
169 cibles
242 indicateurs



Les défis collectifs

La GMR, le Plan de transition et d'action climatique et le Plan d'action solidaire sont étroitement synergiques par les cibles des ODD qu'ils influencent.



Les 5 défis collectifs

Analyse systémique de durabilité

- Parmi les 107 cibles des ODD retenues par la Ville, le Plan d'action en GMR en rejoint 27 et touche les 5 défis collectifs;
- Seulement 4 des cibles impactées sont de compétence exclusivement municipale et leur performance est satisfaisante;
- Dans les 5 cibles prioritaires identifiées, 4 sont de compétence partagée Province-Ville et 1 est de compétence exclusivement provinciale.

Rechercher des synergies



Le Plan d'action GMR peut permettre d'atteindre plus efficacement les objectifs de lutte aux changements climatiques mais aussi des cibles dans plusieurs objectifs de développement durable (ODD).

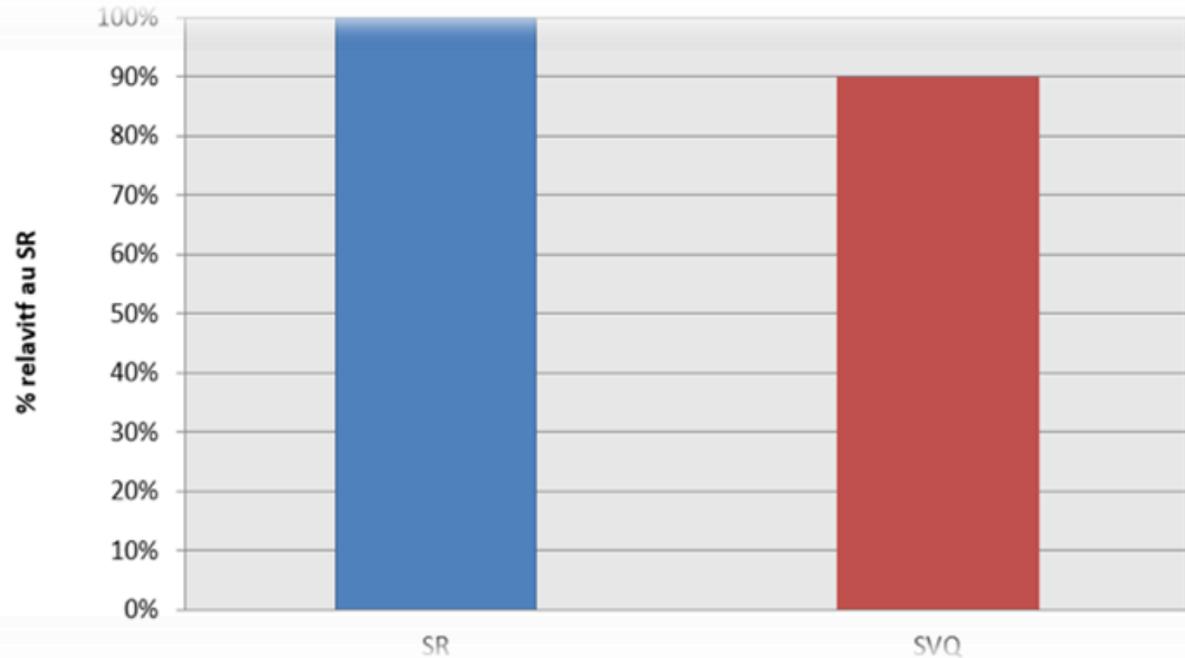
La valorisation de la chaleur fatale



« La valorisation de la chaleur fatale de l'incinérateur et du CO₂ du CBMO peuvent permettre de réduire considérablement les émissions de GES et de rendre des services énergétiques qui vont contribuer à des objectifs de sécurité alimentaire, de santé et de sécurité des citoyens. »
(Dessureault et al. 2021)

L'énergie récupérée à partir de la chaleur fatale est carboneutre et peut déplacer des carburants fossiles.

La problématique du transport dans la GMR

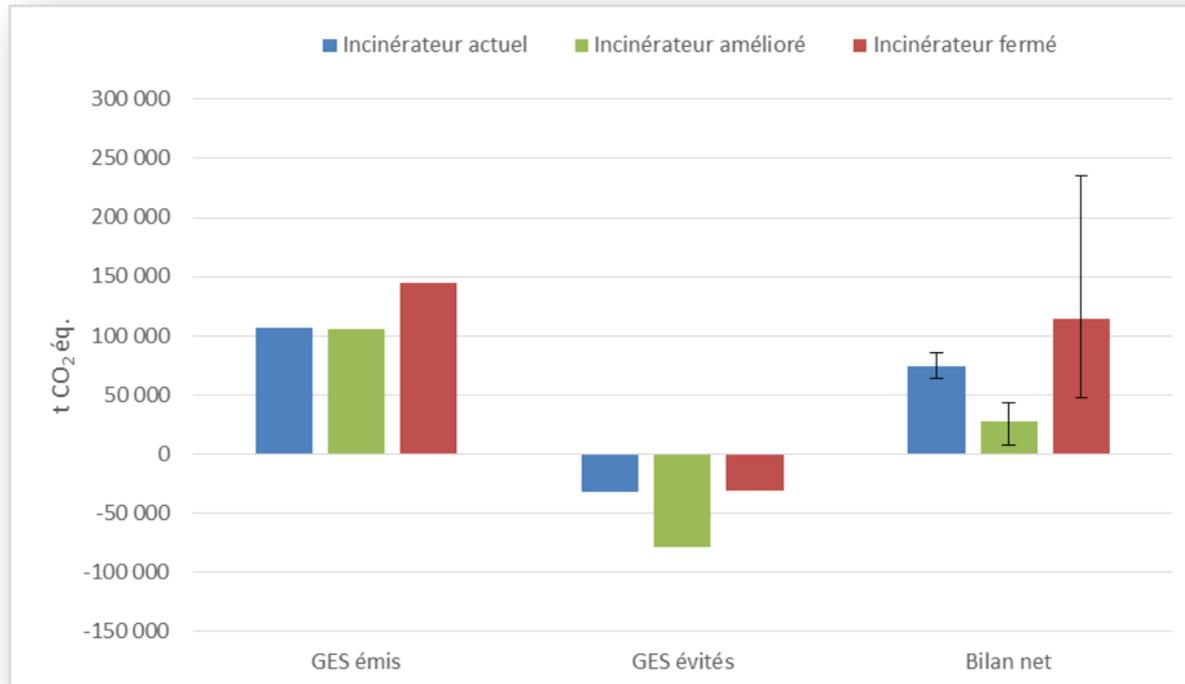


Émissions de GES du scénario de référence (SR) (collecte dédiée) et du scénario de collecte avec des sacs de plastique et tri optique des résidus alimentaires pour la Ville de Québec (SVQ).

« Le tri optique de la matière organique et l'incinération permettent de réduire le transport pour la collecte et la disposition des résidus, réduisant les émissions de GES et les émissions affectant la santé et la qualité de l'air. »

(Dessureault et al., 2019 et 2020)

La problématique du transport dans la GMR



En supposant la fermeture de l'incinérateur :

- Les résidus ultimes de la Ville de Québec devraient parcourir par camion environ 200 kilomètres;
- Cela représenterait des émissions supplémentaires de plus de 7 000 tonnes de CO₂;
- en comparaison avec 350 tonnes pour acheminer les cendres de grille vers le site de Saint-Joachim.

Travailler ensemble

- Des 25 cibles des ODD identifiées, la Ville détient des compétences exclusives sur 4;
- Toutes les autres sont de compétence nationale ou partagée;
- Le Gouvernement ne peut donc pas imposer à la Ville seule d'atteindre des cibles ambitieuses de réduction des résidus ultimes et de lutte aux changements climatiques;
- La Ville et le gouvernement doivent travailler ensemble et harmoniser leurs actions pour maximiser les résultats.

Recommandation 13

Que la Commission :

1. Reconnaisse le rôle de l'incinération avec récupération de la chaleur fatale comme une mesure de valorisation énergétique qui permet de réduire la quantité de résidus ultimes et;
2. Recommande au gouvernement du Québec de dispenser l'incinérateur de Québec de la redevance sur l'élimination des matières résiduelles de manière à encourager les projets qui visent à en augmenter l'efficacité.

Recommandation 14

Que la Commission suggère une reconnaissance de la Stratégie municipale de développement durable, du Plan d'action 2018-2028 et du Plan de Transition et d'Action Climatique (PTAC) pour harmoniser les actions de la Ville de Québec et les cibles du Gouvernement du Québec et atténuer les obstacles à sa mise en œuvre.

Merci de votre attention

Ville.quebec.ca

Planification et orientations

- [Développement durable](#)
- [Changements climatiques](#)
- [Gestion des matières résiduelles](#)

Vision 2018-2028

BAPE – L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

